

mourras très-certainement ! Ne vois-tu pas déjà l'affreuse potence se dresser devant toi ?

“ Puis, saisi de crainte à cette menace, le féroce meurtrier hésite. Son imagination effrayée lui laisse entrevoir la potence déjà toute dressée. A cette vue, le poignard ou la hache lui tombe de la main ; il recule épouvanté !!

“ Mais la passion infatigable revient à la charge et lui dit comme à Eve : “ Tu mourras, tu mourras ? mais est-ce bien vrai ? est-il bien certain que tu mourras ? N'as-tu pas mille moyens d'ensevelir dans l'éternel silence de la tombe, cette action qu'une loi tyrannique condamne sans raison ? Et cette loi avec tous ses agents, ne saurais-tu lui échapper ? ne saurais-tu déjouer les plans et toutes les poursuites de ses émissaires, depuis ses plus fins limiers de police, que tu dépisteras facilement, jusqu'à ses magistrats les plus perspicaces, qui ne pourront que très-difficilement trouver les témoins convenables pour constater juridiquement ta culpabilité ?

“ Qui sait, se dit alors le brigand ou tout autre de même calibre, qui sait ? . . . Peut-être que je ne mourrai pas. De là aussi le doute.

“ Donc la passion, seule, mène ordinairement au doute, et rarement au-delà.

“ Eve, en toute probabilité, n'aurait pas été plus loin, si elle eût été abandonnée à elle-même ; elle n'aurait pas voulu risquer sa vie sur un peut-être. La preuve, c'est que satan a dû intervenir.

“ Beaucoup de prévaricateurs en sont là : ils reculent devant la terrible menace de mort, lors même qu'elle ne leur apparaît qu'à travers le nuage d'un doute. D'autres, cependant, plus violemment agités par la passion, passent outre et risquent hardiment leur vie sur ce peut-être.”

— Abstraction faite de la politique, qui n'est pas dans notre rôle, le *Journal des Trois-Rivières* mérite une mention toute spéciale de notre part comme défenseur des saines doctrines. Ses articles intitulés : “ Quelques considérations sur les rapports de la société civile avec la religion et la famille, ” sont d'une portée très-élevée. Chez les hommes du monde et surtout les Canadiens, la lecture de ces écrits produirait peut-être autant de bien qu'en firent en Angleterre les instructions onctueuses et les livres pieux du père Faber. Nos destinées providentielles y sont indiquées avec une justesse frappante. Pourquoi n'en ferait-on pas un livre ?

— Les Fenians continuent à attirer sur eux l'attention publique. On exagère sans doute leur nombre et leur importance, afin d'augmenter le malaise de ceux qu'ils menacent de leur colère. Cependant notre gouvernement a cru que, dans la circonstance, des mesures préventives ne seraient pas dépla-

cées, ne fût-ce même que pour calmer les craintes. La force volontaire a été mise à la disposition du Commandant des forces, et déjà deux compagnies, l'une de Montréal et l'autre de Québec, ont reçu ordre de se tenir prêtes à partir pour les frontières.

— Un ex-Grand-Maître des Orangistes Haut-canadiens, M. Ogle Gowan, s'est permis de faire un appel aux armes à ses co-sociétaires, pour faire face aux mouvements des Fenians. Cet acte injustifiable, d'autorité de la part d'un tel homme, a soulevé l'étonnement et l'indignation des amis de l'ordre, à tel point que les Orangistes eux-mêmes ont cru nécessaire de le désavouer. Les loges de Montréal lui ont répondu vertement, traitant cette usurpation de pouvoir d'impertinence et d'insultes aux autorités constituées, affirmant qu'ici, à Montréal, les Orangistes et les Catholiques vivent dans une harmonie parfaite, et qu'ils ne voudraient pour aucune raison troubler l'entente cordiale. On avait même répandu le bruit que le gouvernement devait fournir des armes aux orangistes pour défendre nos frontières et nos villes contre ces menaces d'invasion. Mais sur les représentations de la Société St. Patrice contre les dangers d'armer une société secrète dans ce pays, le gouvernement a déclaré, par l'organe du Secrétaire-provincial, qu'il n'avait jamais entretenu un projet semblable, que la rumeur même lui était tout-à-fait étrangère et qu'en cas de nécessité il ne confierait le soin de défendre le pays qu'à la force militaire régulièrement organisée.

— Nous avons publié, dans notre dernière livraison, le texte de l'allocution prononcée par Pie IX dans le consistoire secret tenu le 27 septembre dernier. Le Saint-Père s'est élevé contre cette “ société perverse d'hommes, vulgairement appelée *maçonnique*, qui, retenue d'abord dans les ténèbres et l'obscurité, a fini par se faire jour ensuite pour la ruine commune de la religion et de la société humaine.” Il a rappelé les sentences de condamnation portées contre cette société par les pontifes romains ses prédécesseurs, notamment Clément XII et Benoît XIV, qui ont frappé d'excommunication quiconque s'associe à cette secte ou seulement la favorise ou l'encourage. Il a rappelé aussi les anathèmes prononcés par Pie VII et Léon XII contre le carbonarisme et les sociétés secrètes en général.

Après avoir déploré l'indifférence qui a permis à ces sectes occultes de se propager, le saint Pontife arrive à prononcer à son tour une condamnation formelle. Quiconque méconnaîtrait cette autorité et mépriseraient cette décision ne devrait pas être regardé comme un catholique.